



Droit des étrangers à la santé

Par **Cathy 45**, le **31/03/2016** à **17:16**

Bonsoir,

Un étranger en attente de ses papiers avec une autorisation provisoire de séjour, bien que séjournant sur le sol Français depuis plus de 30 ans, a-t-il le droit à l'accès aux soins gratuits lors d'une hospitalisation car emmené par le samu avec une détresse respiratoire et une cause d'infection au poumon en recherche d'identification ?

L'hôpital lui demande de régler sa première journée d'hospitalisation dès le lendemain sinon il le font sortir alors que le médecin a prévu une hospitalisation au moins jusqu'à dimanche...

Quels sont ses recours ?

Merci de me répondre car vraiment je trouve ça contraire à la Déontologie et avec un risque pour la population qui peut être contaminé s'il sort alors qu'il a du pu dans ses poumons.

Cathy 45